

Niveau 3 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date du JO/BO : 29/07/2016 - modifiant l'[arrêté du 10 juin 2015](#) portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015 et 29 juillet 2016)

Public concerné	<p>Apprenant sous statut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes. Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Issu(e) d'une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, de 3^{ème} SEGPA ou être titulaire d'un CAP. ➤ Avoir un réel intérêt pour le jardinage et les travaux extérieurs. ➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques ➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (Nous consulter)
Objectifs	<p>Le titulaire d'un CAPa MA « Productions Horticoles » est un professionnel apte à assurer les travaux d'horticulture courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation et entretien des sols et des cultures, Surveillance de la croissance des végétaux, Application des fertilisants et traitements nécessaires, récolte et conditionnement des produits. <p>Pépiniériste, arboriculteur, maraîcher ou horticulteur spécialisé en végétaux d'ornement sont les principaux secteurs professionnels dans lesquels ils exercent.</p> <p>Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir le CAPa MA (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture et de l'Alimentation ➤ Savoir mettre en œuvre les différentes techniques de production qui varient selon les époques et les types de plantes. ➤ Savoir organiser son travail et assurer les opérations courantes d'entretien et de maintenance du matériel et des structures (serres). ➤ Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie
Durée de la formation	<p>950 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires • 68 semaines en entreprise

Contenus et compétences	<p>Contenus des modules généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français / Communication • Mathématiques/ informatique • Anglais • Education socio-culturelle / Histoire et géographie • Sciences économiques, sociales et de gestion • EPS <p>Contenus des modules professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques et pratiques professionnelles • Maintenance des matériels et équipements • Reconnaissance et connaissance des végétaux • Législation du travail • Biologie / Ecologie / Physique / Chimie
Types d'entreprises d'accueil	Horticulteur - Pépiniériste – Magasins de vente de plantes d'ornements et arbustes – Maraîchers.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 80% - et épreuve terminale – 20%). ➤ Pas de validation par bloc de compétences
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques. Serres de productions et de multiplications. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<p>A la sortie d'un CAPa MA « Productions Horticoles, différents parcours'offrent aux apprenants pour poursuivre leur projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage et Forêt ☑ BPA Travaux des Aménagements Paysagers ☑ BAC PRO « Aménagements Paysagers » ☑ BP « Aménagements Paysagers, ☑ Certificat de Spécialisation
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p>
Responsable de l'action de formation	Monsieur Jérôme Torres

Mise à jour : 09/2024